## LA MUTUALISATION DES SERVICES RH DE LA MÉTROPOLE

## DESCRIPTION

Bordeaux métropole propose la mutualisation des services des ressources humaines à ses 11 communes membres. C'est une mutualisation à la carte : toutes conservent leurs procédures et leur régime indemnitaire. Ainsi, 5 communes ont mutualisé presque intégralement la gestion de leur RH. Pour ka gestion courante, des gestionnaires sont dédiés à une ou deux communes.

Les communes concernées conservent leur approche propre des RH mais les coûts de gestion sont gelés. Elles ne paient plus l'évolution de la masse salariale sur le personnel mutualisé. La métropole supporte le coût du glissement vieillesse technicité (GBT) et réalise progressivement des synergies et des économies d'échelle. Ce dispositif souple et évolutif, fondé sur la volonté des maires, a reçu le prix Territoria

L'approche adoptée pour l'élaboration du schéma de mutualisation globale s'est révélée également novatrice avec une forte dimension participative : 200 cadres de la métropole et des communes ont participé aux groupes de travail.



## CONTACT

Bordeaux Métropole, 2016

Bordeaux Métropole : 05 56 99 84 84

## **THÉMATIQUES**

Vie de la collectivité / Action municipale

Vie de la collectivité / Partenariats entre institutions, collectivtés, acteurs

REPÈRES

7,7

